

Code de conduite des fournisseurs



CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

Klößner & Co SE et ses filiales (« Klößner ») entretiennent des relations dans le monde entier avec des clients, des fournisseurs, des producteurs d'acier, de métal, de matériaux de construction et d'équipements technologiques, des entreprises de logistique et d'autres prestataires de services. Nous considérons nos fournisseurs/vendeurs et prestataires (« Fournisseur » ou « Fournisseurs ») comme des partenaires clés. À ce titre, nous attendons d'eux qu'ils respectent les mêmes engagements en matière de législation, de durabilité et de valeurs éthiques que nous.

Notre concept global de développement durable intègre l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'achat, du stockage et des nombreux processus et services jusqu'à la distribution du produit, sans oublier l'amélioration continue des processus de travail. Nos clients attendent et comptent sur ces efforts en matière de développement durable, sur le respect des lois locales et sur les valeurs éthiques exprimées au sein du Code de conduite (« Code ») de Klößner & Co SE.

Dans ce contexte, nous vous demandons, en tant que Fournisseur apprécié de Klößner, d'examiner et d'adopter nos attentes spécifiques en matière de droits de l'homme, telles qu'elles sont définies dans la résolution 217 A (III) des Nations unies, d'environnement et d'éthique commerciale, et d'indiquer que vous les comprenez et les respectez en apposant votre signature à la fin de ce document.

Droits de l'homme et du travail

Klößner encourage ses Fournisseurs à identifier les risques de violations potentielles des droits de l'homme et les risques dans leurs propres opérations ainsi que dans leur chaîne de valeur et à prendre les actions/mesures appropriées pour éliminer ou atténuer ces risques identifiés. Les plans d'amélioration sont mis en œuvre, réexaminés et mis à jour chaque fois que cela est nécessaire, mais au moins tous les 12 mois. Ceci est obligatoire pour tous les Fournisseurs qui sont légalement obligés par une loi de leur pays de domiciliation ou d'intervention ou par un règlement ou une directive de l'Union européenne d'examiner, d'évaluer et d'éliminer les violations des droits de l'homme ou d'atténuer les risques de violation des droits de l'homme dans leurs opérations commerciales et/ou dans leur chaîne de valeur ou des parties de celle-ci.

Chez Klößner, nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils respectent et se conforment aux droits fondamentaux, en particulier aux droits de l'homme. En outre, nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils reconnaissent pleinement les normes de travail publiées par l'Organisation internationale du travail (OIT), en tenant dûment compte des lois et règlements en vigueur émis par les différents pays et les différentes autorités locales.

a) Les Fournisseurs ne doivent recourir à aucune forme de travail non volontaire. Cela recouvre notamment, mais pas exclusivement, le travail forcé, le travail sous contrat, le travail en servitude ou en prison et toute autre forme de ce que l'on appelle « l'esclavage moderne ».

- b) Les Fournisseurs ne doivent recourir à aucune forme de travail des enfants. Aux fins du présent Code, un « enfant » est considéré comme une personne âgée de moins de (i) quinze (15) ans, (ii) l'âge minimum de la fin de la scolarité obligatoire dans le pays de production ou (iii) l'âge minimum pour travailler dans ce pays, selon celui qui est le plus élevé.
- c) Les Fournisseurs doivent respecter les divers contextes culturels, éthiques et religieux et se conformer au principe d'égalité, indépendamment de la race, du sexe, de l'âge, de l'origine, de la couleur de peau, du handicap, de la nationalité, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre, de la religion ou de toute autre caractéristique ou activité protégée.
- d) Les Fournisseurs doivent traiter chacun de leurs employés avec respect et dignité. Par conséquent, les Fournisseurs ne soumettront aucun employé à une forme de harcèlement physique, sexuel, verbal ou autre, à une coercition, à un abus ou à une discrimination illégale.
- e) Chez Klöckner, nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils respectent le droit de leurs employés, dans toute la mesure des lois nationales en vigueur, de former un comité d'entreprise, une unité de négociation collective (syndicat) ou d'autres représentations des employés, et de participer à des négociations collectives.
- f) Les Fournisseurs doivent se conformer pleinement à toutes les lois nationales en vigueur en matière de temps de travail, doivent payer à chacun de leurs employés au moins le salaire minimum et fournir les avantages minimaux requis par les lois locales en vigueur. En l'absence de lois locales en vigueur, les Fournisseurs doivent offrir des salaires et des avantages minimaux conformes aux pratiques de l'industrie dans leur région.
- g) Les Fournisseurs doivent se conformer à toutes les lois, règles et réglementations en vigueur en matière de santé, de sécurité et de bien-être, et doivent fournir un lieu de travail sûr à leurs employés. Les Fournisseurs doivent avoir et mettre en œuvre des programmes efficaces pour promouvoir ce qui précède.

Minéraux de conflit

Klöckner attend de chaque Fournisseur qu'il fasse des efforts raisonnables pour éviter dans ses produits l'utilisation de matières premières qui financent directement ou indirectement des groupes armés qui violent les droits de l'homme. Aucun Fournisseur ne doit fournir à Klöckner des marchandises contenant de la colombo-tantalite (coltan), de la cassitérite, de la wolframite, de l'étain, du tungstène, du tantale ou de l'or (les « Minéraux de conflit ») obtenus ou provenant de pays définis comme des pays en conflit dans le règlement (UE) 2017/821 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié de temps à autre, ainsi que dans la section 1502 de la loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection des consommateurs, telle que modifiée de temps à autre (un « Pays couvert »).

Tous les Fournisseurs doivent informer Klöckner par écrit (e-mail : compliance@kloeckner.com), au moment de la conclusion d'une commande ou d'un contrat pour la vente de marchandises à Klöckner, si ces marchandises contiennent des Minéraux de conflit. Cette notification doit identifier le Minéral de conflit spécifique et son pays d'origine, ainsi que le nom de la fonderie concernée. Si le Minéral de conflit provient d'un Pays couvert, le Fournisseur doit confirmer que l'achat de ce Minéral de conflit n'a pas directement ou indirectement financé ou profité à des groupes armés dans les Pays couverts et indiquer la base de cette confirmation.

Klöckner, à sa seule discrétion, se réserve le droit de résilier et d'annuler toute commande ou tout contrat portant sur des marchandises contenant des Minéraux de conflit.

Environnement

Les Fournisseurs doivent s'efforcer de minimiser l'impact de leurs activités sur l'environnement et, au minimum, doivent opérer en conformité avec les lois, règles, règlements et ordonnances en vigueur en matière environnementale.

1. Gestion durable des ressources

Klöckner encourage ses Fournisseurs à identifier les impacts négatifs potentiels sur l'environnement et les risques dans leurs propres opérations ainsi que dans leur chaîne d'approvisionnement à valeur ajoutée et à prendre les actions/mesures appropriées pour éliminer ou atténuer ces impacts/risques identifiés. Les plans d'amélioration sont mis en œuvre, réexaminés et mis à jour chaque fois que cela est nécessaire, mais au moins tous les 12 mois. Ceci est obligatoire pour tous les Fournisseurs qui sont légalement tenus par une loi de leur pays de domiciliation ou d'intervention ou par un règlement ou une directive de l'Union européenne d'examiner, d'évaluer et d'éliminer les impacts environnementaux négatifs ou d'atténuer les risques de tels impacts dans leurs activités commerciales et/ou dans leur chaîne de valeur ou des parties de celle-ci.

2. Efficacité énergétique, énergies renouvelables, émissions de gaz à effet de serre et qualité de l'air

Les Fournisseurs connaissent leurs sources d'énergie actuelles et identifient les possibilités de réduire dans l'absolu les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre.

Nos Fournisseurs déploient des efforts soutenus afin de réduire dans l'absolu les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre dans leur chaîne de valeur et soutiennent les objectifs de l'Accord de Paris.

3. Gestion responsable des produits chimiques

Les produits chimiques utilisés par nos Fournisseurs sont achetés, stockés, transportés, manipulés et utilisés conformément à toutes les exigences légales en vigueur et de manière à protéger la santé et la sécurité des travailleurs et de l'environnement.

4. Consommation d'eau et rejet des eaux usées

Lorsque nos Fournisseurs utilisent de l'eau dans le cadre de leurs activités, les possibilités de réduire la consommation d'eau et de rejeter les eaux usées d'une manière respectueuse de l'environnement sont identifiées et mises en œuvre.

5. Déchets

Nos Fournisseurs stockent, manipulent, transportent et éliminent les déchets conformément à toutes les exigences légales en vigueur et de manière à protéger la santé et la sécurité des travailleurs et l'environnement. Aucun déchet n'est mis en décharge sur le site. Les déchets dangereux et non dangereux sont stockés séparément.

Éthique et intégrité commerciale

Klöckner attend de chacun de ses Fournisseurs qu'il mène ses activités en respectant des normes éthiques élevées. Au minimum, chaque Fournisseur doit mener ses activités conformément à toutes les lois, règles et réglementations en vigueur en matière d'éthique commerciale, y compris celles qui traitent de la corruption ou d'autres conduites interdites.

Les Fournisseurs doivent mener leurs activités de manière honnête et éthique. Nous ne tolérons ni les pots-de-vin et les pratiques commerciales corrompues, ni le blanchiment d'argent. Nous attendons de nos Fournisseurs qu'ils se conforment aux pratiques de concurrence loyale, y compris le respect de toutes les lois et réglementations antitrust ainsi que des réglementations de contrôle des exportations et des sanctions applicables, en particulier celles imposées par l'UE, le Royaume-Uni, la Suisse et les États-Unis d'Amérique.

Les Fournisseurs doivent s'abstenir de présenter des invitations ou des cadeaux aux employés de Klöckner afin d'obtenir une quelconque forme d'influence. Toute invitation ou cadeau offert à nos employés ou à des parties associées doit être raisonnable et approprié en termes d'étendue, de conception et d'acceptabilité sociale, c'est-à-dire qu'il doit avoir une valeur financière raisonnable et refléter les coutumes commerciales locales ordinaires. Nous attendons également de nos Fournisseurs qu'ils s'abstiennent de demander à nos employés ou à des parties associées des avantages inappropriés.

Les Fournisseurs doivent éviter tout conflit d'intérêt susceptible d'influencer négativement les relations commerciales.

Conformité

Klöckner attend de ses Fournisseurs qu'ils acceptent tous les principes et exigences décrits dans ce Code avec leurs sous-traitants et fournisseurs de manière analogue et contraignante et qu'ils en tiennent compte dans la sélection de leurs sous-traitants et fournisseurs.

Les Fournisseurs doivent conserver la documentation raisonnablement nécessaire pour démontrer la preuve de leur conformité au présent Code. Cette documentation doit être mise à la disposition de Klöckner sur demande écrite raisonnable préalable.

Si des problèmes de conformité éthique ou juridique soulèvent des questions ou des préoccupations, les Fournisseurs ont la responsabilité de les signaler à Klöckner.

Pour faire part d'un problème, les Fournisseurs peuvent appeler le Bureau de conformité d'entreprise de Klöckner & Co au +49 203 3072119 ou envoyer un e-mail à compliance@kloeckner.com. Le Bureau de conformité d'entreprise a pour fonction de s'assurer que toutes les questions d'éthique et/ou de conformité soulevées par l'intermédiaire des moyens proposés aux Fournisseurs dans ce Code sont résolues rapidement, équitablement et au niveau approprié dans notre organisation.

En outre, notre système de signalement indépendant, confidentiel et anonyme « Let Us Know » est disponible sept jours sur sept, partout dans le monde. Le site Internet est proposé en plusieurs langues et est disponible à l'adresse <http://www.kloeckner.com/en/let-us-know.html>.

Dans le cas où les Fournisseurs ne respecteraient manifestement pas l'un des principes ou l'une des exigences indiquées dans le présent Code ou refuseraient de mettre en œuvre des mesures appropriées pour éliminer ou atténuer un manquement aux principes et aux exigences indiquées dans le présent Code, après avoir bénéficié d'un délai de grâce raisonnable, Klöckner se réserve le droit de résilier immédiatement un ou tous les contrats avec le Fournisseur pour motif valable.

Déclaration du fournisseur

Nous, soussignés, confirmons par la présente, au nom de notre société (le « Fournisseur »), qu'en signant ce document, nous nous engageons à reconnaître et à respecter toutes les dispositions et tous les principes énoncés dans le Code de conduite des fournisseurs de Klöckner & Co SE, tel que modifié de temps à autre (la dernière version est disponible sur le site Internet de Klöckner & Co SE [Compliance | Klöckner & Co SE \(kloeckner.com\)](https://www.kloeckner.com)), au-dessus et au-delà de toute autre obligation contractuelle que nous aurions pu conclure avec Klöckner ou toute autre filiale de Klöckner.

Lieu et date :

Nom du fournisseur :

Nom(s) et fonctions des personnes
autorisées Signataires
(en version imprimée) :

Signature des personnes autorisées
Signataires :
